Les soirs, dans les salles ordinaires des séances du Conservatoire, commencent, sans conférences préalables et gourmandes des plaies.

Réunion de Commissions. — Demain jeudi 2 mai à 3 heures 1/2 après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, réunion de la Commission des Matériaux. — Objet : Ouverture des Rues.

***

Jeudi 2 mai, à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, réunion de la Commission des Ecoles Académiques de dessin et peinture.

Fermetures d'établissements Industriels. — L'établissement Lemourette, rue de la Blanche-Porte, a fermé ses portes pour soir.

Le personnel au complet, environ 150 ouvriers et employés qui avaient été prévenus depuis un certain temps de l'arrêt définitif, ont été licenciés.

Déjà la filature avait été arrêtée il y a quinze à seize mois et le peignage seul avait continué à travailler.

On annonce comme devant fermer incessamment la filature Léon Lamailles, rue du Collège, ancienne filature Brûlé et Cie.

Cet établissement ne compte actuellement que 70 nouveaux travailleurs, dans ce chiffre, c'est encore trop cependant, car la reprise des affaires est lente à se faire et le travail n'est que partiel dans nombre d'usines. C'est dire qu'il y a difficultés pour les travailleurs atteints à chômer présentement à se procurer de l'occupation.

Accidents du travail — M. Jules Formant, 34 ans, tisserand chez Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta a heurté le doigt majeur droit, le temple de son métier. Docteur Piquet, 8 jours.

— Mlle Jeanne Marbe, 22 ans, rattacheuse chez Bernard-Flipo, filature de coton, rue du Moulin, a eu le pied gauche comprimé entre un rail et le bac de son métier renvideur. Docteur Desbonnets, 3 semaines.

Attaque nocturne. — M. le commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête sur une plainte déposée par M. Alexandre Daforest, 40 ans, tisseur, rue du Virginie, qui déclare avoir été attaqué au cours d'une des dernières nuits par plusieurs individus.

Les arrivages aux Halles — Il est arrivé hier aux Halles : Marcq 324 k.; pommes de terre-chailles 400 k., nouvelles 75 k.; radis 2000 bottes; poireaux 20 bottes; oignons 8 bottes; échalotes 15 bottes; asperges 75 bottes; laitues 2500; choufleurs 200; oseille 12 paniers; épinards 10 paniers; cerfeuil 1 panier.

Contraventions. — Des contraventions ont été relevées contre C. D..., marchand rue de Paris, pour défaut de registre de liquor; Alexandre G..., rue St-Blaise et Victor C..., à Wattrelos, pour ivresse publique.

Un concert à l'Hospice-Général — Demain jeudi, à 4 h. 1/2 du soir, un intéressant concert auquel assisteront les pensionnaires des Hospices sera donné dans la Grande Salle des Fêtes de l'établissement hospitalier, situé rue d'Havré.

LANNOY

Accidents du travail. — Chez M. Bétremieux fils, M. Joseph Creyanst, 27 ans, monteur, demeurant Grande Place, a reçu sur la tête une tablettière. Il en est résulté une plaie du cuir chevelu.

— Dans le même établissement, M. Cardon Arthur, 27 ans, tisserand, demeurant rue de la Mairie, à Leers-lez-Lannoy, a eu la main écrasée par l'échappe de son métier.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — Chez M. Clovis Poullet, M. Arthur Tranteseaux, âgé de 26 ans, garçon corroyeur, demeurant à Wiliems, en portant un morceau de cuir a reçu dans l'œil gauche une goutte de sel.

FLERS-BREUCQ

Etrange trouvaille. — Hier matin, vers 4 h. 1/2, le garde de Flers-Breucq, en passant dans le bois de Mme Decaut, appartenant actuellement à M. Cyrille Yoeri, trouva cachés dans l'herbe, en face du dépôt des tramways, un tuyau en cuivre, long de 3 m. 50. Le garde surveilla le bois une grande partie de la journée mais ne voyant rien venir, il porta le tuyau chez lui.

LEERS

Vol à la tire. — Hier, le garde-champêtre a amené à la gendarmerie de Wattrelos, Bonart Floris, 45 ans, sans profession, demeurant à Leers, inculpé d'avoir volé 53 fr. 80 dans la poche de M. Beisiegeau, dimanche pendant la kermesse. Bonart qui avait pris la fuite avec 20 fr. lui revenant de partage de la somme avec deux complices, avait fait le tête toute la nuit à la foire de Roubaix et était rentré chez lui sans un sou.

CHÉRENG

Dans l'enseignement. — M. Eugène Dandlet, directeur de l'école de garçons de Chéreng, vient d'être nommé à Marcoing, en remplacement de M. Boquet, décédé, il sera remplacé par M. Chantreau venant de Quérénaing.

POUDRE ROCHER
LAXATIVE — DÉPURATIVE
Antiglaireuse — Antiglaireuse
Guérison sûre et certaine de la
CONSTIPATION
Bienfaisant rafraîchissant de l'estomac, du foie et de l'Appareil digestif. — Prix du flacon de 30 doses : 2 fr. 50 franco.
QUINET, Pr, 8, R. Michel-le-Comte, Paris et toutes Pharmacies.

LILLE

LES OBSÈQUES du général Ricouart d'Hérouville

Hier à onze heures, ont eu lieu les obsèques du général en retraite Ricouart d'Hérouville. Les honneurs militaires étaient rendus par deux bataillons du 43e de ligne, précédés de la musique, commandés par M. le lieutenant-colonel Bizard et par le bataillon et la fanfare du 6e chasseurs, ayant à leur tête le commandant de Ferauxdy.

Le cercueil, recouvert d'un drapeau tricolore sur lequel étaient posés l'uniforme du défunt, et son épée, était placé sur un chariot porte-corps traîné par quatre chevaux du train des équipages.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. les généraux Souseiller, Fremaux, Cauvin, Clerc, intendant militaire, MM. Ovigneur et Bernard-Wallaert. MM. le docteur Richard, gendre du défunt et Dreux, beau-frère, condoléances du deuil. La levée du corps a eu lieu à onze heures.

Parmi les notabilités présentes, nous avons remarqué :

MM. les généraux Jeanneroud, commandant le 1er corps d'armée; Allard, gouverneur de Lille; Gérard, commandant de la 1re division d'infanterie; Ferré, chef d'état-major; d'Elcaïlles;

MM. Gentil, médecin inspecteur du 1er corps d'armée; Coudoulet, intendant; le colonel de Fontanges; Goulein, officier d'administration de 1re classe; le colonel Maréchal;

MM. Dorez, trésorier-payeur général; Boudoul, conseiller général; Dassonville, président du tribunal; Gruson, inspecteur général et Stoel, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Pollarin, inspecteur principal du chemin de fer du Nord;

MM. les lieutenants-colonels Minisclous, Meyer, Compagnon, Leleu; les commandants Lathouvar et Son; Druex, commandant des pompiers;

MM. Viviers des Vallons, commissaire central; Bienvenu, inspecteur des postes et chaussées; docteurs Richard et Boutry.

A la gare où le cercueil a été conduit, l'inhumation devant avoir lieu, trois discours retentissaient le vide du chemin de fer, prononcés par MM. le général Souseiller, Origneur au nom du souvenir Français et Bernard-Wallaert au nom des Anciens grades.

***

Nos artistes. — *Ecole des Beaux Arts.* — Au récent concours d'admission à l'Ecole des Beaux Arts de Paris, on a été reçu : en peinture, à titre définitif : Mlle Simonet Gabrielle 54e. MM. Tourmavin Maurice 26. Robert Sriomon 76e et Eschbach André 77e.

A titre supplémentaire : MM. Dissaut 15e et Chauleur Joseph 21e. — Tous élèves de M. de Winter.

En sculpture : A titre définitif M. Vérez Georges, avec le n° 25, ancien élève de MM. Bonity et de Winter.

Encore un coup de filet à Wazemmes

Une association d'escrocs

Le quartier de Wazemmes est décidément le séjour de prédilection des malfaiteurs. Il y a quinze jours, M. Jérôme, l'énergique commissaire de police du 3e arrondissement, mettait la main sur une bande d'une dizaine de jeunes vauriens qui depuis quelque temps terrorisaient le quartier par leurs exploits.

Voici qu'on vient encore de découvrir une nouvelle bande, dont une partie seulement a pu être appréhendée.

Samedi soir, M. Jérôme, entendant une foule se balancer dans le square qui avoisine le commissariat, la fit amener devant lui et l'interrogea sur les causes de son chagrin.

Ces derniers jours, disaient ceux-ci, on les maltraiter, en menaçant de l'abandonner, et elle leissa entendre que si elle voulait, elle en aurait long à dire sur le compte de cet individu.

M. Jérôme, avec toute sa perspicacité habituelle, flaire une affaire intéressante et pousse dans la voie des aveux la femme, une nommée Blanche Hamy, âgée de 16 ans, couturière. Celle-ci craignant d'en avoir trop dit et se renferma dans un silence obstiné. Le lendemain seulement, le commissaire réussit à en tirer des aveux complets et voici ce qu'il apprit.

Au numéro 173 bis de la rue des Sarrazins, dans un misérable garni logeaient ensemble une demi-douzaine de individus, hommes et femmes, dont la fille arrêtée et son amant, le sieur Jean Rekenbouch, âge de 25 ans, journalier.

Cette jolie société écumait depuis quelque temps, le quartier de Wazemmes, notamment le marché de la Nouvelle-Aventure, où elle avait fait une ample razzia de linge, de vêtements, de chaussures, etc., qu'elle revendait chez de petits commerçants du quartier ou échangeait contre d'autres denrées nécessaires à la vie courante. En outre, on se livrait à de fructueuses opérations dans divers bijoutiers de la ville et l'on s'y prenait de la façon suivante :

Deux femmes, dont Blanche Hamy, entraient dans le magasin, tandis que les hommes restaient en dehors. Elles demandaient à voir des bijoux de moyenne valeur, puis quand ceux-ci étaient étalés sur le comptoir, elles détournaient l'attention du marchand et subtilisaient quelques objets dans le tas. Ces vols restaient inaperçus la plupart temps. La somme totale peut s'en élever à cinq ou six cents francs.

Quant à la valeur des objets volés sur le marché de la place de la Nouvelle-Aventure, on l'estime à trois cents francs.

M. Jérome, instruit de la sorte, se mit en devoir de rechercher le reste de la bande. Mais celle-ci, mise en défiance par l'arrestation de Blanche Hamy, avait jugé bon de gagner le large. Pourtant on put mettre la main sur le sieur Rekenbouch, l'amant de la femme Hamy, qui, lui, avait pas quitté Lille.

M. Jérôme tient sérieusement une piste sérieuse et tout porte à supposer que d'autres arrestations seront prochaines.

De nombreuses perquisitions ont été opérées chez divers commerçants du quartier et chez certains bijoutiers de la ville soit pour retrouver les objets volés, soit pour constater la provenance. M. Jérôme a reçu à cet égard pleins pouvoirs du parquet et c'est M. Delaisle, juge d'instruction qui a été spécialement chargé d'instruire l'affaire. Une troisième arrestation a été opérée hier, celle d'une femme Rosalie Bonnier, femme Herzeg, âgée de 55 ans, ménagère demeurant rue de Bellevil, 31, la mère d'une des complices en fuite et qui se chargeait de recéler ou de négocier le produit des vols.

Les vols. — Une enquête est ouverte au 5e arrondissement au sujet d'un vol de deux chandeliers en cuivre doré d'une valeur de 20 francs commis la nuit dernière, vers cinq heures du matin, à l'église de Vauban. Le sacristain prétend avoir aperçu vers le même heure une femme qui rôdait aux alentours de l'église

— Deux jeunes gens, Georges Coulon, 17 ans, apprenti boulanger, demeurant rue Baudelaire, Pierhet, et Alphonse Loise, 17 ans, même profession, rue Solférino, 110, ont été arrêtés hier au 5e arrondissement sur la plainte du sieur Chez M. Raoult, cabaretier, rue du Bourdon, 24. Les jeunes se trouvaient dans une soupente située rue Boucher-de-Perthes et les deux voleurs les avaient venus à une personne demeurant boulevard Montebello, qui s'est empressé de les restituer.

— M. Brice Maleix, plâtrier, rue de la Grande-Allée, 53, employé à la construction d'une chapelle, rue Nationale, constatait hier vers 9 h. du soir, que son portemonnaie contenant 75 fr. avait été volé dans son veston. Il alla porter plainte contre un individu qui lui avait proposé du travail. Une enquête est ouverte par M. Quenier. Tout permet de croire que la personne arrêtée n'est pas la coupable.

Arrestations. — Le sieur Georges Gobert, sans domicile fixe, a été arrêté pour filouterie d'alimentation au restaurant de M. Guillaume Duc, rue Nationale et Vieux-Pinthong.

Disparue retrouvée. — Mme Elodie Cornier, âge de 27 ans, demeurant rue Ste-Anne, 70, dont la disparition inquiétait la famille est rentrée à son domicile. Elle, revenant de chez ses parents qui habitent les environs.

Le coup de fouet

Vaudeville en trois actes de M. H. Hennequin

Point n'est besoin de dénoncer l'invraisemblance du *Coup de fouet*. C'est, d'ailleurs, l'éternelle fable du mari se fait prendre au « truc » qu'il a imaginé, pour dépister les soupçons de sa femme.

Ce qu'il y a d'original dans les trois actes de M. Hennequin, c'est le détail, précisément ce qui, ne se laisse point analyser. Des mots spirituels, des scènes adroitement menées, un moulinet de cette pièce, qui, en dépit de son vraisemblance acte, justifient le succès de la pièce. Mais, l'auteur, qui sait observer et peindre, pourrait s'élever jusqu'à la comédie, et l'on peut regretter qu'il n'emploie pas mieux cet esprit inventif et fin.

M. Achard joue avec beaucoup d'entrain Bassiert. Son monologue surtout, plus grand encore s'il surveillait mieux son débit et faisait entendre tout son rôle. Quelques-uns des meilleurs mots que lui ait prêtés l'auteur n'ont pas passé la rampe. M. Corbin est bon dans Marcillac.

M. Monie a bien interprété cette ganache de Lebuchois. Enfin, M. Dargis a donné toute sa valeur à ce personnage de second plan, Tédoc.

Les rôles de femmes m'ont paru moins bien tenus. Mme Lody-Vissalini est un peu froide dans Colette. Mme Dumeury, qui n'était pas très sûre de son rôle, joue bien, mais seul-être n'est-elle pas assez malicieuse. Mme Barbert, par contre, charge un peu trop la coloneille.

Malgré ces réserves, il faut reconnaître que la représentation a été bonne. Les acteurs se sentaient les coudes et jouaient dans le mouvement voulu, qui convient à ces fantaisies.

Oui, je donne un conseil à M. Achard. Qu'il choisisse donc de meilleurs leveurs de rideaux ? *Ce ne fait pas par un mariage* est tout simplement insipide, et courrait risque de nous prévenir contre l'esprit de M. Hennequin.

Le public s'est, à plusieurs reprises, impatienté. Il n'a pas eu tort, car les entr'actes étaient interminables.

Ensuite, la même troupe représentera *M'amour* et *Bonne d'enfants*.

M. D.

LE NORD

Mons-en-Barœul. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi sous la présidence de M. Lelièvre, maire. Quatorze conseillers étaient présents. Absents : MM. Dangles, Brams, Lecat et Delmer. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Montagne, secrétaire, est adopté sans observations. La question de l'Ecole maternelle est laissée à l'étude de la commission spéciale. Le Conseil nomme plusieurs membres de commissions. *Finances* : M. Bartet ; *Hygiène* : MM. Leclercq et Tailliez ; *Chemin de fer* : M. Santait ; *Ecoles* : M. Dubrule ; *Bienfaisance* : M. Bartet.

Sur la proposition de M. Montagne, le maire prend note de demander au préfet l'application rigoureuse des arrêtés sur la vitesse des trains.

M. Dubrulle réclame l'intervention du maire pour dégager les trottoirs des rails, pavés, graviers qui les obstruent.

Le Conseil décide que le maire affectera à des secours aux pourboumeaux des sommes provenant de la sortie ou de l'entrée des morts. La séance a été levée à 9 h. 3/4.

ARMENTIERES

Vol de charbon à la gare. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus qui s'étaient introduits dans la gare pour y voler du charbon ont été surpris par le sous-brigadier Becquart et le pont Deudey, qui parlaient à arrêté les nommés Victor Arnout, 27 ans et Augusto Marinus, même âge. Le premier opposa aux douaniers une vive résistance.

VALENCIENNES

COUPS DE REVOLVER

Mécontent de ce que sa maîtresse, Elisa Belhayre, 26 ans, habitait concubinage avec lui, les relations déjà vieilles de 7 ans, au sieur Ambroise Planchart, 30 ans, manœuvre, demeurant rue Basse, est allé le réclamer dans un cabaret de la rue de Lille, tenu par le sieur Dalcq, et a tiré sur elle un coup de revolver, qui ne l'a pas atteinte.

Planchart a été arrêté mardi matin mais on croit que l'affaire n'aura pas de suites bien graves.

DUNKERQUE

La fête du 1er Mai. — Le plupart des ouvriers de Dunkerque avaient demandé à l'occasion du 1er Mai. La journée commencera par une visite au cimetière, des bouquets seront déposés sur la tombe de deux ouvriers qui ont été victimes d'accidents du travail.

Une conférence aura lieu ensuite. Les ouvriers ont nommé 40 délégués spécialement chargés de présenter les revendications aux pouvoirs publics.

Dans l'après-midi, un concert sera donné à Trianon et dans la soirée une seconde conférence aura lieu comme la première à Coudekerque-Branche. Les citoyens Briand et Hamelin prendront la parole.

Une charcutière blessée. — En découpant un cochon de lait, la dame L..., charcutière, 23, rue Alexandre III, s'est assez grièvement blessée avec un long couteau.

Accident. — Un charretier de la maison Mellinger, M. Emile Gambin, est tombé de voiture sur la route de Furnes et a été fortement blessé à la tête.

Le port de Dunkerque

Entrées. — Du 29 : Saint-Wasst st, St-Joseph, 40 t. c. Quelloc, lest, Leroy, c. — Nancie, v. fr. Charles, 429 t. c. Gadebart, am Leroy, c. — Marguet, st. ang. Justice, 72 t. c. Mauger, lest. Dubecker c. — Portugrand, v. norw. Rus, 416 t. c. Rubini, bois, Parisis c. — Scott, v. ang. Raphaël, 1147 t. c. Kong, cuir, Duchesne c. — Fécamp, v. fr. Jean-Cart, 384 t. c. Vanhille, dm. Demas c. — Du 30 : Liverpool, v. ang. Whimbrel, 379 t. c. Kelley, dm. Debaecker c. — Saint-Nazaire, v. fr. Maurice et Réunion, 1145 t. c. Longhetto, md. Demas c.

Sorties. — Du 30 : Quimper, sl. fr. Marie, 40 t. c. Trehom, phosphate, Fayol c. — Fécamp, v. fr. Rubini, 99 t. c. Bonnefin, graines, Leroy c. — Schiedé, 3-m. fr. Aconcagua, 1272 t. c. Mauger, lest, Fayol, c. — Fécamp, v. Jean-Bart, md. Debaecker.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

ROLE DES ASSISES

Voici le rôle de la deuxième session des assises du nord qui s'ouvriront à Douai, le lundi 6 mai, sous la présidence de M. Lanio, conseiller.

AUDIENCE DU LUNDI 6 MAI

Ministère public : M. Bertrand, avocat gén. — 1re affaire. Vol qualifié : Pierre Van Pottelberg, 6 témoins, défenseur, Me Grayel. — 2e affaire. Vol qualifié : Léon Dastrinquerque, 4 témoins, défenseur Adolphe Crombez, cousu Dastrinquerque, 2 témoins, défenseur, Me A. Dhoeghe.

AUDIENCE DU MARDI 7 MAI

Ministère public : M. Lecroix, substitut. — 1re affaire. — Attentat à la pudeur : Arthur Sibrenard, 5 témoins, défenseur M. A. Dhoeghe. — 2e affaire. — Tentative d'assassinat : Arthur Duval, 5 témoins, défenseur Me Poillon.

AUDIENCE DU MERCREDI 8 MAI

Ministère public : M. Bertrand, avocat général — 1re affaire — Coups et blessures : Marie Vandenbiesbrouck, 5 témoins, défenseur Me Pruvot. — 2e affaire — Faux et abus de confiance : Georges Savery, 3 témoins, défenseur Me Bertrand.

AUDIENCE DU JEUDI 9 MAI

Ministère public : M. Lecroix, substitut. — 1re affaire. — Vol qualifié : Julien Debayle, 4 témoins, défenseur M. Dagand. — 2e affaire. — Prévarication et détournement de marchandises : Théophile Van Hal; Auguste Longlaire; Alfred Vandendorpe et Amélie Meerscheart, femme Van Hal; 6 témoins, défenseurs ; Me Lizwin, Somal, Delassus et Gheerbrant.

AUDIENCE DU VENDREDI 10 MAI

Ministère public : M. Bertrand, avocat général. — 1re affaire. — Tentative de vol à Wasières : Hector Derin, 7 témoins, défenseur Me Dubron. — 2e affaire. — Avortement et complicité : Albertine Leurs ; Claire Pery, femme Roland, à Vertaing ; Jeanne Delporte, 40 témoins, défenseurs : Me X..., X..., et A. Dhoeghe.

AUDIENCE DU SAMEDI 11 MAI

Ministère public : M. Lecroix, substitut. — 1re affaire. — Attentats à la pudeur : François Laurent, 4 témoins, défenseur Me Garcet. — 2e affaire. — Attentats à la pudeur : Charles Debyser, 3 témoins, défenseur Me Troisfontaines. — 3e affaire. — Attentats à la pudeur : Henri Marcinaches, 6 témoins, défenseur Me Gheerbrant.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS

agricoles et commerciaux

LE DROIT D'EXPORTATION

sur les charbons anglais

Le rétablissement de cette taxe qui avait été parfois jusqu'en 1845, aura pour conséquence une hausse générale du coût de revient de toute fabrique, tant en France qu'à l'étranger, dans les nations qui font usage de houille anglaise. Les prix des toutes les marchandises manufacturées exportées augmenteront par suite et de la une concurrence en moins pour l'Angleterre. Celle-ci est assurée d'avoir toujours la même consommation dans les pays où la houille est produite en quantité insuffisante, quand à la rivalité des mines américaines elle n'est nullement à redouter d'une fois ajoutée. Les frais de transport forcément dans les ports européens à moins de 30 à 32 fr. la tonne à wagon ou bateau, et leurs charbons, par le fait de plusieurs transbordements, arrivent à l'usine de mêmes, ou qui détermine une dépréciation. Au plusieurs frais. Enfin, d'autres causes rendent impossible toute concurrence effective de la part des Etats-Unis, certaines catégories comme les charbons à coke, à forge et à gaz sont en quantité relativement faible dans ce pays et l'extraction en est directement limitée. Quant au coke il y a impossibilité d'exportation, comme pour l'Angleterre d'ailleurs, le fret maritime étant de 50 à 100 par plus élevé pour ce combustible que pour la houille qui est doublement plus pesante par mètre cube.

Ce sont en résumé les communications étrangères qui paraissent la nouvelle taxe de 1 fr. 25 par tonne. Ils remplissent les caisses de la pratique Angleterre sans compter d'autres avantages que recueillera cette dernière.

C'est la fin du *Libre-Echange* qui avait été prédit plus de 50 ans la base du système économique de l'Angleterre. Il appartiendra à l'Angleterre organisation financière des Etats-Unis de rejeter le plus possible sur l'étranger les charges fiscales, il est du temps, comme tout les faire payer à la frontière qu'à l'intérieur sauf à appliquer quand il y a lieu l'admission temporaire ou des primes d'exportation.

L'intérêt bien compris de chaque pays avant tout, plus de sentimentalisme et de théorie, comme tel a été le cas fréquent en France, voilà désormais les règles à suivre. Attendons-nous d'ailleurs à voir le même droit d'exportation sur les charbons appliqué en Allemagne et en Belgique où depuis plusieurs années il en est question.

Nous devrions adopter la même méthode financière et, déjà en ce qui concerne les cokes et les agglomérés de charbon payant 10c/qlqement le même droit d'entrée que la houille en nature, soit 0 fr. 10 par tonne, 0 fr. 20 par tonne, alors qu'elle est de 2 fr. pour l'octroi de Paris, il serait juste d'en augmenter proportionnellement le tarif. Ce serait plus habile que d'accroître constamment les impôts à l'intérieur comparer dans le cas de vente, frapper le producteur étranger tient compte de tout ou partie du droit de douane.

La Grande-Bretagne a exporté en 1900, 46 millions de tonnes de charbon dont 8.300.000 tonnes en France d'une valeur de 150 millions de francs. Notre importation totale a été d'environ 14 millions de tonnes.

Ceux qui sont dans notre région de l'Ouest que les charbons anglais arrivent, c'est en qu'il résulte des chiffres suivants que nous empruntons à la *Statistique officielle de l'industrie minérale pour 1899*, dernière année renseignée :

Départements	Consommation totale	Charb. ang.	Prix moyen de vente
Seine-Inférieure	1.450.000	1.074.000	29fr. 22
Seine-et-Oise	806.000	61.600	29fr. 51
Eure	321.000	32.000	28fr. 30

La zone maritime de nos départements du Nord et du Pas-de-Calais a consommé en 1899, 157.200 tonnes de charbon anglais.

La hausse de ceux-ci pourrait être atténuée au total si on en majorait quelque peu les droits sur les principaux de chaque pays de ces bassins houillers sur les principaux centres d'importation, ce qui est réclamé depuis longtemps.

Il ne faut pas se dissimuler que l'Angleterre d'ici cinq à dix ans aura atteint son maximum de production houillère, celle-ci était de 220 millions de tonnes en 1900 et les ingénieurs et géologues anglais estiment qu'elle ne pourra dépasser 250 millions de tonnes. L'extraction en Belgique sera dans trois à quatre ans parvenue à son apogée pour décroître constamment ensuite car le charbon se se reproduit pas comme le blé, alors que sa consommation ne cesse d'augmenter dans des proportions cons dérables. Ce sera le cas de l'Allemagne et des Etats-Unis, de la France également. Aussi faut-il s'attendre à voir, à part quelques périodes de réaction, les prix des charbons progresser pour aboutir à une hausse à une dizaine de cette importance.

A. T.

MARCHÉ DE PARIS

(Par dépêche du 30 avril).

Farine-fleur. — Hier, à New-York, le froment a baissé de 21 à 38 centimes, et à Chicago, de 29 à 36 centimes par 100 kilos.

Notre marché des farines de commerce présente une situation assez soutenue, Les offres sont régulières et les demandes assez nombreuses, le calme persiste assez bonne. La tendance est faible, et les cours fléchissent de 10 à 20 centimes sur ceux tenus hier à quatre heures. Cette faiblesse est due à des ventes en réalisation de bénéfices, et à la baisse signalée des marchés étrangers.

Blé. — Les affaires sont réduites grâce à la baisse des cours. Les offres sont régulières et les demandes sont toujours assez nombreuses. La tendance est faible. Le livrable s'écarte en clôture avec une baisse de 30 à 40 centimes.

Huile de colza. — A la première série la demande est assez active. Le marché est ferme et les prix s'écartent en hausse de 25 à 50 centimes sur le livrable. En clôture le marché est très faible sur les transactions d'ensemble. La courant du mois fléchit de 4.50 et le livrable de 25 à 75 centimes. Stock : le jour 5.600 qx c. 5450 hier.

Lin. — La demande est active au début de la réunion. Le marché est très ferme et les prix s'écartent en hausse de 75 centimes à 1.50 sur la ville. Stock à ce jour : 1.800 qx, contre 1.850 qx hier. En clôture le marché demeure de la fermeté et les cours sont en hausse de 25 à 50 cent., sur la première cote.

Alcool — Les affaires sont encore peu actives. La tendance est soutenue, mais les cours accusent très peu de changement sur la veille. Le stock d'alcool secret de 100 preuve. Cergal. 500 pipes.

Sucres bruts. — Les transactions sont encore assez actives depuis quelques jours. La demande est bonne de la part du détaxant ; toutefois, les vendeurs sont peu empressés. Le marché est ferme et les cours en raisons d'environ 75 centimes par rapport aux cotés de quatre heures. Les avis de l'étranger arrivent calmes.

Sucres raffinés (Cote commerciale). — Les cours sont bien tenus, mais sans changement ; le vente est assez facile en définitive. Nous cotons : pains de 100.50 à 101 les 100 kilos, en disponible, par wagon complet et suivant marques.

Cours pour quantités inférieures par wagon en cas bateau, les 100 kilos : 99 à 99 50.

SPECTACLES et CONCERTS

Hippodrome de Roubaix. — Cirque Vinella. — Toujours grande affluence à l'hippodrome. L'hippodrome roubaisien, où le trompe équestre de M. Vinella obtient chaque soir un énorme succès.

Succès aux applaudissements des nombreux Week et les lions de mer, dressés d'une façon incomparable et unique au monde. Nous rappelons à nos lecteurs qu'il n'avaient pas encore vu un numéro sensationnel, que le capitaine Webb passera avec dans la matinée du jeudi 2 mai.

Nous avons inclé sur la première d'une grande matinée classique intitulée « Le Rêve » qui, selon les on dit, sera le clou de la saison.

CONNAISSANCES UTILES

Contre les souris

Un horticulteur anglais, que les souris désolaient en lui grignotant ses graines les plus précieuses, a découvert que le moyen le plus efficace contre les rongeurs de ses semences était de répandre autour de celles-ci quelques feuilles sèches de menthe poivrée. A défaut des feuilles ou des tiges, quelques gouttes d'un extrait de menthe réussissent très bien. Il paraît que cette odeur est aussi désagréable aux souris que l'est, à l'odorat des mites, l'huile de l'essence de térébenthine. Au bout de quelques semaines, les souris quittent la maison pour n'y plus revenir.

Bonhomme Franklin.

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultation gratuites tous les jours, de 2 heures à 6 heures.*

JEU DE DAMES

PROBLÈME 55 — 2e DU CONCOURS

NOIRS (9 pions et dominos)

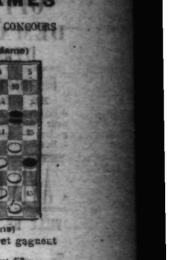

BLANCS (11 pions)

Les Blancs commencent et gagnent

Solution du problème n° 53 :

Blancs : 41.30—23.19—34.23—32.57—42.38—43.6.
Noirs : 15.24—14.23—21.32—32.43.

Solutions justes du problème 53

MM. Cornilleot — Boulmy — Dédecuse D. L. — Hubert — Bonnet — Bonnet — A. Webbe. — Armentières — C. B. à Saint-Remy.

PETITE CORRESPONDANCE

A. Webbe : Les jeux de Dames d'Armentières, se réunissent au Café Saint-Mathias.

***

Le Cercle du Damier du Nord nous prie d'informer les amateurs que les réunions continuent habituellement tous les soirs, et particulièrement aux dimanches après midi au siège du Cercle, Hôtel de Russie, place des Reignaux.

Adresser les solutions et tout ce qui concerne le jeu de dames à M. Cornilleot.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacies de fric classé, 148, rue de Lannoy, **Roubaix**.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 34 LILLE
Le gérant : A. LEFEBVRE.

BOURSES et MARCHÉS — SPECTACLES et CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand cirque Vinella (Hippodrome-Théâtre). — Tous les soirs à 8 heures grande représentation. Tous les samedis, changement de spectacle. Les dimanches et jeudis à 3 heures, matinée enfantine.

Grand-Théâtre. — Jeudi 2 mai. Tournée Achard : **Mamour**, com. en 3 actes ; **Bonne d'enfant**, com. en 3 actes.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

ARMÉE ET MARINE

A. N. — Vous n'avez pas droit à cette dispense, étant donné que vous n'avez pas au moins un frère ou une sœur plus jeune. — *M. K.* : Ce n'est pas un cas de réforme et les articulations conservées (entorses) toutes de la jambe et du pied ne suffisent. Dans le cas contraire, vous seriez classé dans les services auxiliaires. — *B. F. B.* : Oui, mais comme agent de service civil ; 2° fr. 50 par jour ; 3° vous ne pourrez vous compter comme service et ne pouvez par conséquent pas faire définir votre période de service obligatoire. — Un sous-lieutenant : 1° Les frais de voyage et de séjour du général payés par les soins du commandant du régiment ; 2° Non, attendu que dans ce cas il ne peut pas se prévaloir du décret du 7 mars 1899. — *Un futur dragon* : 1° Vous avez du naissance, le consentement de votre père et vous avez moins de 20 ans et vous contribuez de [illegible] ; 2° Non, vous ne pouvez de vous engager, [illegible] vous devez [illegible] ; 3° Oui, [illegible] ; 4° Oui, [illegible] ; 5° Oui, [illegible] ; 6° Oui, [illegible] ; 7° Oui, [illegible] ; 8° Oui, [illegible] ; 9° Oui, [illegible] ; 10° Oui, [illegible] ; 11° Oui, [illegible] ; 12° Oui, [illegible] ; 13° Oui, [illegible] ; 14° Oui, [illegible] ; 15° Oui, [illegible] ; 16° Oui, [illegible] ; 17° Oui, [illegible] ; 18° Oui, [illegible] ; 19° Oui, [illegible] ; 20° Oui, [illegible] ; 21° Oui, [illegible] ; 22° Oui, [illegible] ; 23° Oui, [illegible] ; 24° Oui, [illegible] ; 25° Oui, [illegible] ; 26° Oui, [illegible] ; 27° Oui, [illegible] ; 28° Oui, [illegible] ; 29° Oui, [illegible] ; 30° Oui, [illegible] ; 31° Oui, [illegible] ; 32° Oui, [illegible] ; 33° Oui, [illegible] ; 34° Oui, [illegible] ; 35° Oui, [illegible] ; 36° Oui, [illegible] ; 37° Oui, [illegible] ; 38° Oui, [illegible] ; 39° Oui, [illegible] ; 40° Oui, [illegible] ; 41° Oui, [illegible] ; 42° Oui, [illegible] ; 43° Oui, [illegible] ; 44° Oui, [illegible] ; 45° Oui, [illegible] ; 46° Oui, [illegible] ; 47° Oui, [illegible] ; 48° Oui, [illegible] ; 49° Oui, [illegible] ; 50° Oui, [illegible] ; 51° Oui, [illegible] ; 52° Oui, [illegible] ; 53° Oui, [illegible] ; 54° Oui, [illegible] ; 55° Oui, [illegible] ; 56° Oui, [illegible] ; 57° Oui, [illegible] ; 58° Oui, [illegible] ; 59° Oui, [illegible] ; 60° Oui, [illegible] ; 61° Oui, [illegible] ; 62° Oui, [illegible] ; 63° Oui, [illegible] ; 64° Oui, [illegible] ; 65° Oui, [illegible] ; 66° Oui, [illegible] ; 67° Oui, [illegible] ; 68° Oui, [illegible] ; 69° Oui, [illegible] ; 70° Oui, [illegible] ; 71° Oui, [illegible] ; 72° Oui, [illegible] ; 73° Oui, [illegible] ; 74° Oui, [illegible] ; 75° Oui, [illegible] ; 76° Oui, [illegible] ; 77° Oui, [illegible] ; 78° Oui, [illegible] ; 79° Oui, [illegible] ; 80° Oui, [illegible] ; 81° Oui, [illegible] ; 82° Oui, [illegible] ; 83° Oui, [illegible] ; 84° Oui, [illegible] ; 85° Oui, [illegible] ; 86° Oui, [illegible] ; 87° Oui, [illegible] ; 88° Oui, [illegible] ; 89° Oui, [illegible] ; 90° Oui, [illegible] ; 91° Oui, [illegible] ; 92° Oui, [illegible] ; 93° Oui, [illegible] ; 94° Oui, [illegible] ; 95° Oui, [illegible] ; 96° Oui, [illegible] ; 97° Oui, [illegible] ; 98° Oui, [illegible] ; 99° Oui, [illegible] ; 100° Oui, [illegible] ; 101° Oui, [illegible] ; 102° Oui, [illegible] ; 103° Oui, [illegible] ; 104° Oui, [illegible] ; 105° Oui, [illegible] ; 106° Oui, [illegible] ; 107° Oui, [illegible] ; 108° Oui, [illegible] ; 109° Oui, [illegible] ; 110° Oui, [illegible] ; 111° Oui, [illegible] ; 112° Oui, [illegible] ; 113° Oui, [illegible] ; 114° Oui, [illegible] ; 115° Oui, [illegible] ; 116° Oui, [illegible] ; 117° Oui, [illegible] ; 118° Oui, [illegible] ; 119° Oui, [illegible] ; 120° Oui, [illegible] ; 121° Oui, [illegible] ; 122° Oui, [illegible] ; 123° Oui, [illegible] ; 124° Oui, [illegible] ; 125° Oui, [illegible] ; 126° Oui, [illegible] ; 127° Oui, [illegible] ; 128° Oui, [illegible] ; 129° Oui, [illegible] ; 130° Oui, [illegible]